

Communiqué de presse
Mercredi 2 décembre 2020

Prévention des inondations :
**La Métropole du Grand Paris intègre la gouvernance de
Seine Grands Lacs, l'Établissement public territorial de bassin (EPTB)
et engage les travaux du casier pilote de la Bassée**

Après le comité syndical de l'EPTB Seine Grands Lacs, réuni le 12 novembre 2020 et présidé par Frédéric MOLOSSI, le Conseil de la Métropole du Grand Paris, réuni le 1^{er} décembre 2020 sous la présidence de Patrick OLLIER, a approuvé à l'unanimité l'adhésion de la Métropole du Grand Paris à l'EPTB Seine Grands Lacs ainsi qu'une convention de délégation de compétence pour la construction et le financement du casier pilote de la Bassée.

Cette modification statutaire est le fruit de plusieurs années de travail partenarial entre Seine Grands Lacs et la Métropole du Grand Paris, mais aussi avec l'ensemble des membres historiques. Elle est également le résultat des évolutions institutionnelles et de l'exercice des compétences et missions en matière de prévention des inondations par les intercommunalités comme spécifiquement la Métropole du Grand Paris.

Dans ce cadre, 9 conseiller(e)s métropolitain(e)s ont été désigné(e)s pour siéger au sein de la gouvernance de l'EPTB. La Ville de Paris aura 6 représentants, les Départements des Hauts-de-Seine, de Seine Saint-Denis et du Val-de-Marne en auront respectivement 3, 4 et 4. Les communautés d'agglomération de Meaux, de Troyes-Champagne Métropole et de Saint-Dizier, et la Région Grand Est siègeront également à l'EPTB.

« Le syndicat EPTB Seine Grands Lacs accueille la Métropole du Grand Paris au sein de sa gouvernance. Acteur important de la politique de l'eau à l'échelle du périmètre métropolitain, la MGP va pouvoir mieux inter agir avec l'ensemble des autres territoires du bassin versant de la Seine. C'est une gouvernance équilibrée qui fera la pertinence de l'action renforcée du syndicat. Nous ne pouvons que nous réjouir de cette arrivée porteuse d'espoir », souligne Frédéric MOLOSSI, Président de l'EPTB Seine Grands Lacs

« Après ces 4 ans de négociations, je remercie le Président Frédéric MOLOSSI pour son engagement et sa persévérance. Je me réjouis de cette adhésion qui témoigne du fait que la Métropole est un acteur majeur de la prévention des inondations, tant dans les syndicats de nos rivières locales qu'à l'échelle du bassin versant de la Seine et de la Marne. Nous allons pouvoir œuvrer, avec la Ville de Paris et les 3 Départements de petite couronne, au sein de Seine Grands Lacs et avec l'Etat, à la réalisation d'un projet majeur, attendu et utile pour les habitants », indique Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris.

Le casier pilote de la Bassée : un projet majeur qui devient réalité

Le vote intervenu le 1^{er} décembre 2020 permet également de sécuriser le financement des travaux d'un projet majeur pour améliorer la protection du territoire des crues débordantes de la Seine, réduire les dommages prévisibles et valoriser un écosystème unique porté depuis de nombreuses années par Seine Grands Lacs dans le secteur de la Bassée (Seine-et-Marne).

En cas de crue de la Seine, le casier pilote permettra de stocker par pompage 10 millions de m³ d'eau lors du passage du pic de crue et de réduire les hauteurs d'eau en aval. En accompagnement de la création de cet espace endigué et en concertation avec les acteurs locaux, les habitats typiques de la vallée

alluviale de la Bassée seront reconstitués. À ce titre, plus de 12% du budget total de l'opération sont dédiés à l'amélioration de la biodiversité de ce territoire.

Ce projet déclaré d'utilité publique, sera financé à hauteur de 48M€ par l'Etat au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs, la Métropole du Grand Paris pour 31M€ eu total et l'EPTB (22M€). Les travaux seront réalisés entre 2021 et 2024.

Le projet global pourrait prévoir d'endiguer au total 9 espaces répartis sur 2 300 hectares dans la vallée de la Bassée, afin de pouvoir stocker 55 millions de m3 d'eau en cas de crue majeure. L'engagement de cette réalisation dépendra du succès de l'opération de site pilote.

Une nouvelle page de l'histoire de l'EPTB Seine Grands Lacs

L'Établissement public territorial de bassin (EPTB) Seine Grands Lacs est un syndicat mixte ouvert dont le périmètre d'intervention est délimité au Nord par celui de l'EPTB Oise-Aisne, à l'Est et au Sud, par les limites du district Seine-Normandie, et à l'aval par les limites du SAGE Mauldre et de l'unité hydrographique de la Seine Mantoise. Il a pour objet, en tant qu'Établissement public territorial de bassin, à l'intérieur de son périmètre d'intervention, de faciliter la prévention des inondations, la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, ainsi que la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité des écosystèmes aquatiques et des zones humides. Il permettra donc à la Métropole du Grand Paris de participer, en complément son action sur le territoire métropolitain, aux actions sur les bassins amont de la Seine et la Marne, et contribuer ainsi à la solidarité aval/amont et milieu urbain/milieu rural en matière d'inondation. Avec cette adhésion, la métropole contribuera notamment à la gestion des quatre grands lacs réservoirs qui permettent de stocker près de 800 millions de m3 d'eau d'octobre à juin.

A propos de Seine Grands Lacs

Seine Grands Lacs est un syndicat mixte depuis 2017. Son comité syndical est composé d'élus de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et des Agglomérations de Troyes-Champagne-métropole et de Saint-Dizier, Der et Blaise. Gestionnaire et propriétaire des barrages-réservoirs du bassin de la Seine, il assure la double mission historique d'écarter les crues d'hiver et de printemps et de soutenir les débits de la Seine et de ses affluents (Aube, Marne et Yonne) en été et en automne. Son action est efficiente dès l'aval immédiat de ses ouvrages. Reconnu Établissement public territorial de bassin en février 2011, Seine Grands Lacs est un acteur majeur de l'eau sur le bassin amont de la Seine. L'EPTB agit dans le cadre du plan Seine en faveur de la réduction de la vulnérabilité des territoires aux inondations et œuvre à la réalisation d'un projet de nouvel ouvrage dans le secteur de la Bassée (Seine-et-Marne), destiné à compléter le dispositif de protection contre les inondations et à réduire les dommages prévisibles liés à ces phénomènes. Il est porteur d'un Programme d'actions et de prévention des inondations (PAPI) de la Seine et de la Marne franciliennes. Dans le contexte du changement climatique, Seine Grands Lacs développe de nouvelles actions destinées à compléter le dispositif de gestion des inondations et des étiages et à réduire les dommages prévisibles liés à ces phénomènes.

A propos de la Métropole du Grand Paris

La Métropole du Grand Paris est une intercommunalité, assise sur la zone dense urbaine continue, qui regroupe 131 communes. Créée par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, et renforcée par la loi du 7 août 2015 de nouvelle organisation territoriale de la république, elle a vu le jour le 1^{er} janvier 2016.

La Métropole du Grand Paris exerce les compétences suivantes :

- Développement et aménagement économique, social et culturel
- Protection et mise en valeur de l'environnement et politique du cadre de vie
- Aménagement de l'espace métropolitain
- Politique locale de l'habitat
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

La Métropole du Grand Paris est compétente depuis 2018 en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations. Elle siège pour le compte de ses communes au sein des syndicats de rivière. Elle conduit ou participe à 15 projets de restauration et de renaturation de cours d'eau, à l'étude ou en travaux. La Métropole conduit une expertise technique des près de 120 kilomètres de digues qui protègent son territoire, tout en favorisant la restauration des zones humides, la désimperméabilisation des sols dans les projets d'aménagement et dans les documents d'urbanisme locaux.

Contacts presse :

EPTB Seine Grands Lacs : Stéphanie Porretta – 06.23.24.86.59 – communication@seinegrandslacs.fr

Métropole du Grand Paris : presse@metropolegrandparis.fr